



PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2021 Reprise des cours lundi 13 septembre 2021

Ce protocole vient étayer les fiches réflexes à destination des enseignants, parents et élèves du Conservatoire, élaborées de façon concertée à partir des documents officiels des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, validées par les instances officielles de la mairie d'Orléans, le service Qualité de Vie au Travail et le Directeur Général des Services.

PORT DU MASQUE

Sur la base des directives gouvernementales et préfectorales, le port du masque est **obligatoire pour l'équipe administrative et technique, les enseignants et les élèves à partir de 6 ans** dans les espaces clos et ouverts. Il appartient à chaque élève de venir muni de son masque qui devra être porté dans les parties communes et pendant les cours **lorsque la pratique le permet**. Le masque doit être changé toutes les 4 heures et / ou lorsqu'il devient humide.

Pour les pratiques artistiques rendant impossible le port du masque, des aménagements spécifiques sont prévus en concertation avec l'enseignant (paravents en plexiglass, visières, distanciation...).

- ⇒ Instruments à vent : les salles de cours seront équipées de paravents en plexiglass,
- ⇒ Chant, Danse théâtre : aménagement spatial ; seuls les élèves en activité sont dispensés du port du masque.

GESTES BARRIERES

- ⇒ Friction des mains avec du gel hydro alcoolique dès l'entrée dans les bâtiments puis régulièrement avant et après les cours, lavage des mains avant et après être allé aux toilettes.
- ⇒ Afin de limiter le flux des usagers dans les bâtiments, un seul accompagnant est autorisé pour les enfants de moins de 15 ans pour aider au repérage des lieux et au transport d'instrument.
- ⇒ Pour les cours de FM : pas de regroupement dans les accueils, les élèves doivent se rendre directement dans leur salle de cours.
- ⇒ En cas d'attente entre deux cours, la cour intérieure (Conservatoire des Créneaux) et les halls spacieux sont à privilégier dans le respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre les élèves.
- ⇒ Les démarches pédagogiques et administratives des enseignants, parents et élèves doivent être réalisées au maximum par téléphone, mails à conservatoire@ville-orleans.fr, ou sur rendez-vous.



UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

- ⇒ Les salles de cours seront aérées régulièrement,
- ⇒ Chaque élève doit se présenter avec son propre matériel et veiller à ne pas faire d'échanges : baguettes pour les cours de percussions, matériel d'écritures, partitions, serviettes individuelles pour le travail au sol...
- ⇒ Les élèves contribuent au nettoyage avec l'enseignant des instruments, pupitres, barres de danse, points de contact...
- ⇒ Danse : afin de limiter le temps de présence dans les vestiaires et le nombre de personnes, les règles vestimentaires sont assouplies (jogging, collants, T-Shirt...), les élèves peuvent venir en tenue. Friction des mains avec du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du vestiaire. Eviter le stationnement prolongé.
- ⇒ Théâtre : seuls les décors du Conservatoire sont à utiliser, pas d'apport extérieur sauf costumes personnels. Un soin particulier doit être apporté au nettoyage des accessoires avec lavage des mains régulièrement.
- ⇒ L'utilisation des douches est proscrite.
- ⇒ Mise à disposition de salles aux élèves en autonomie : Les élèves qui le souhaitent peuvent emprunter une salle selon les règles habituelles. Du matériel de désinfection sera à leur disposition dans chaque salle pour nettoyer avant et après chaque utilisation. Les clés seront rendues aux accueils dument nettoyées.

*En cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19, il est recommandé de **ne pas se rendre au Conservatoire et d'en informer l'administration***

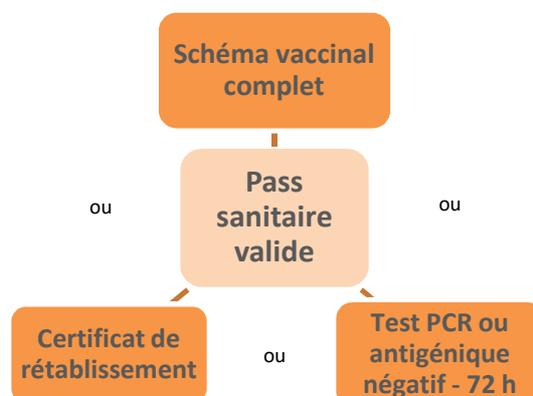
GESTION DE SUSPICION D'UN CAS COVID-19 PENDANT LES COURS

En cas d'apparition d'un des symptômes de la COVID-19, l'enseignant et / ou l'administration :

- ⇒ Mettront à l'isolement l'élève ou la personne concernée du reste du groupe,
- ⇒ Contacteront la famille ou la personne désignée pour retour au domicile et prise en charge médicale,
- ⇒ En cas de test positif, le protocole officiel de gestion des cas contacts s'appliquera.

SALLE DE L'INSTITUT ET PASS SANITAIRE

Le Pass sanitaire consiste en la présentation, numérique ou papier, d'une preuve sanitaire auprès du contrôleur habilité, sauf nouvelle directive gouvernementale, jusqu'au 15 novembre 2021.



L'ensemble des activités qui découlent de l'activité pédagogique du Conservatoire n'est pas concerné par le Pass sanitaire. Par extension, il ne sera pas demandé aux élèves et aux parents pour des formalités administratives ou pour la location des instruments de musique.

En revanche, les auditions et spectacles organisés salle de l'Institut et « hors les murs » qui accueillent des spectateurs extérieurs sont soumis au Pass sanitaire. Ainsi toutes les personnes présentes (artistes, personnel technique, agents d'accueil, **élèves majeurs sur scène...**) seront contrôlées ainsi que le public majeur.

A partir du 30 septembre 2021, cette obligation sera étendue aux public et **élèves mineurs sur scène** à partir de 12 ans.

Les jauges ne sont plus limitées mais le port du masque reste obligatoire pour les spectateurs de plus de 6 ans. Les réservations sont possibles à l'accueil du Conservatoire Sainte Croix, par téléphone et par mail sur conservatoire@ville-orleans.fr . Pour les spectacles payants, il est recommandé d'utiliser la billetterie en ligne <https://billetterie.orleans-metropole.fr> .

Entre deux spectacles qui se suivent, un temps de nettoyage des points de contacts, des sanitaires et des parties communes est prévu.